Accident avec une auto prêtée : êtes-vous couvert?

Qui n’a jamais prêté son auto ou emprunté l’auto d’un parent ou d’un ami? En posant ce geste en apparence anodin, vous êtes-vous déjà questionné sur ce qui arriverait en cas d’accident? Voici les réponses de L’Unique assurances générales aux questions les plus fréquentes sur le sujet.

**Est-il permis par la loi de prêter sa voiture?**

Oui. Au Québec, il n’y a aucun problème à prêter votre voiture à une personne qui détient un permis de conduire valide.

**Qu’arrive-t-il si la personne à qui la voiture est prêtée l’endommage dans un accident?**

Sachez d’abord que l’accident figurera au dossier de conduite du conducteur, et non à celui du propriétaire du véhicule.

En cas de dommages, le propriétaire du véhicule sera indemnisé selon les couvertures incluses à son contrat d’assurance automobile. Autrement dit, si la personne empruntant votre auto subit un accident « responsable », vous devrez assumer le coût des réparations si vous n’avez pas ajouté l’assurance collision optionnelle à votre assurance auto.

**Mon enfant emprunte souvent mon auto. Dois-je en aviser mon courtier?**

Oui! Votre courtier pourra analyser cette nouvelle situation et vous conseiller sur les ajustements à apporter à vos couvertures afin que vous soyez adéquatement couvert si votre jeune subit un accident au volant de votre voiture. Pour ce faire, il ajoutera fort probablement son nom à votre contrat en tant que conducteur secondaire, moyennant une légère hausse de prime.

Le fait d’aviser votre courtier lorsque votre jeune commence à emprunter comporte plusieurs avantages. En plus d’assurer votre paix d’esprit, sachant que vous seriez indemnisé si un pépin lui arrivait au volant, cela permet aussi à votre jeune de cumuler une expérience de conduite qui pourrait être reconnue plus tard, au moment d’acheter une première assurance auto à son nom. Il pourrait ainsi profiter d’économies sur sa prime!

Votre courtier d’assurance est là pour vous aider en matière de prévention des sinistres. N’hésitez pas à communiquer avec lui!